



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unité interdépartementale Nièvre/Yonne
Pôle Chronique, éoliens, sites et sols pollués

Affaire suivie par : François DONNY
Téléphone : 03 39 59 67 54
francois.donny@developpement-durable.gouv.fr

n° Chrono : 230635

OBJET : Consultation sur compléments 2 travaux
Digues RD Nevers

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté**

Nevers, le 24 novembre 2023

Le directeur régional
à
**Direction départementale des Territoires
SEFB – Bureau Milieux Aquatiques
2 rue des Pâtis – BP 30069
58020 NEVERS CEDEX**

Suite à notre échange téléphonique du 21 novembre 2023, considérant l'arrêté instituant des servitudes d'utilité publique que les parcelles AN 195, 137, 102 et 60 sur la commune de Nevers, nous émettons un avis favorable sous réserve.

Étant donné les pollutions résiduelles présentes sur le site, le porteur de projet devra réaliser une étude de sols au droit de son projet. Cette étude devra permettre de démontrer la compatibilité du projet avec les pollutions notamment en métaux (chrome, zinc et plomb).

Pour le directeur régional, par délégation,
Le responsable de l'unité
interdépartementale Nièvre/Yonne, par intérim

François DONNY